

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY

Livre 3, chapitre 11, article 11.2.4

The South African Archery Association a demandé une interprétation pour savoir si une aide à la décoche peut être attachée à la corde avant que l'archer ne tire sa flèche et laisser pendante - ainsi lorsque c'est au tour de l'athlète de tirer, il n'a qu'à simplement encocher sa flèche, saisir l'aide à la décoche et tirer. La question devient pertinente pour les duels des finales en tir en alternance ou les épreuves par équipes.

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité de tir sur cibles.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité de tir sur cibles:

Le Comité de tir sur cibles a décidé qu'une aide à la décoche ne peut pas rester attachée à la corde avant l'encoche. Le Comité de tir sur cibles ne pense pas qu'il soit nécessaire que l'aide à la décoche reste attachée à la corde avant que la flèche ne soit prête à être tirée. Les athlètes ne sont pas autorisés à encocher leurs flèches ils ne sont donc pas autorisés à « encocher » l'aide à la décoche. De plus, comme seules quelques aides peuvent être attachées à la corde de la manière décrite précédemment, autoriser ce geste présenterait un avantage inutile aux athlètes utilisant des aides à la décoche pouvant être attachées.

Ce qui précède ne s'applique pas à la para-archerie pour laquelle il existe une interprétation qui autorise l'utilisation d'une aide à la décoche déclenchée par la bouche pour les athlètes qui ont une classification l'autorisant. Une telle aide nécessite d'être continuellement attachée à la corde.

Comité Constitution et Règlements World Archery, 13 février 2016